



SYNDICAT MIXTE OUVERT « Deux-Sèvres Numérique »

Comité syndical - Séance du vendredi 30 janvier 2026

DELIBERATION 2026-01

FINANCES

Orientations budgétaires 2026

Date de la convocation : 23 janvier 2026
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires
Nombre de délégués présents : 11
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de votants : 14

Préfecture des Deux-Sèvres

09 FEV. 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en ses articles L.1411-5, L.1414-2, L.3311-1 et L.3312-1 à L.3312-6, L.5721-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte Ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 portant adhésion de la Communauté d'agglomération du Niortais au Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu la délibération n° 2018-8 A du 15 juin 2018 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a créé la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » ;

Vu le rapport de M. le Président du Syndicat Mixte Ouvert « Deux-Sèvres Numérique » relatif aux Orientations budgétaires 2026 ;

Vu l'avis favorable de la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » en date du 3/ janvier 2026;

Considérant que dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, l'exécutif présente au Comité syndical un rapport sur les orientations budgétaires ;

LE COMITE SYNDICAL du Syndicat Mixte Ouvert « Deux-Sèvres Numérique », après en avoir délibéré DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE

de prendre acte du débat sur les orientations budgétaires 2026, présentées en Comité syndical par M. le Président conformément au document joint en annexe.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'René BAURUEL', written over a horizontal line.

René BAURUEL



Comité syndical SMO " Deux-Sèvres Numérique " du 30 janvier 2026
Feuille de présence

Communauté de Commune ou Agglo	Nom et Prénom	Statut	Présence O/N Pouvoir P	EMARGEMENT	Observations
Airvaudais et du val du Thouet	FOUILLET Olivier	T	O		
Bocage Bressuirais	NOURISSON-ENOND Maryse	T	P		Donne pouvoir à M. LAGOGUEE
Bocage Bressuirais	PETRAUD Gilles	T	P		Donne pouvoir à M. BREMOND
Bocage Bressuirais	LAGOGUEE Pascal	T	O		Pouvoir de Mme NOURISSON
Bocage Bressuirais	BUREAU Pierre	T			
Haut Val de Sèvre	COSSET Joël	T	N	Excusé	
Haut Val de Sèvre	ANNONIER Dominique	T	N	Excusé	
Mellois en Poitou	CACLIN Philippe	T	N	Excusé	
Mellois en Poitou	GRIFFAULT Sylvain	T			
Mellois en Poitou	RAGOT Nicolas	T	N	Excusé	
Parthenay Gâtine	PERONNET Jany	T	O		Pouvoir de M. BARDET
Parthenay Gâtine	BARDET Jean-Luc	T	P		Donne pouvoir à M. PERONNET
Parthenay Gâtine	ROBIN Pascale	T	O		
Thouarsais	DESSEVRES Pierre Emmanuel	T			
Thouarsais	BRUNET Martial	T	N	Excusé	
Thouarsais	MORICEAU Roland	T	O		
Val de Gâtine	ATTOU Yves	T			
Val de Gâtine	DUMOULIN Guillaume	T	N	Excusé	
CAN – Communauté agglomération du niortais	GUYON François	T	O		
Conseil départemental 79	BAURUEL René	T	O		F
Conseil départemental 79	MISSIOUX M-Pierre	T	O		
Conseil départemental 79	GINGREAU François	T	O		
Conseil départemental 79	MAROLLEAU Thierry	T	N	Excusé	
Conseil départemental 79	DELAGARDE Kim	T	N	Excusé	
Conseil départemental 79	RENAUDIN Sylvie	T	N	Excusé	
Conseil départemental 79	POIRAUD Olivier	T			
Conseil départemental 79	BREMOND Philippe	T	O		Pouvoir de M. PETRAUD
Conseil départemental 79	BARILLOT Dorick	T	O		
Conseil départemental 79	MAUFFREY Philippe	T			
Conseil départemental 79	DUPEYROU Romain	T			
Conseil départemental 79	VINATIER Nathalie	T	N	Excusé	

Appréciation du Quorum :

Nombre total de membres : 9

Quorum requis (moitié des membres présents) : 5 membres

Conseil départemental 79	Haut Val de Sèvre	Thouarsais
Airvaudais et du val du Thouet	Mellois en Poitou	Val de Gâtine
Bocage Bressuirais	Parthenay Gâtine	CAN



SYNDICAT MIXTE OUVERT « Deux-Sèvres Numérique »

Comité syndical - Séance du 30 janvier 2026

Annexe N° 2026-01

FINANCES

Orientations budgétaires 2026

En 2025, l'action du Syndicat Mixte Ouvert Deux-Sèvres Numérique et du Département de la Vienne, réunis au sein du groupement de commandes créé en 2017, s'est poursuivie dans le cadre du Marché Public Global de Performances (MPGP) conclu en 2018 avec Orange Concessions.

Après l'achèvement du déploiement de masse du réseau de fibre optique mi-2023, l'année 2025 a marqué une étape déterminante avec la finalisation des réceptions d'ouvrages et la collecte des Dossiers des Ouvrages Exécutés (DOE).

Ces avancées préparent la clôture opérationnelle du MPGP prévue en 2026, notamment à travers l'établissement du Décompte Général et Définitif (DGD) nécessaire au solde des subventions.

Parallèlement, Deux-Sèvres Numérique et Vienne Numérique ont poursuivi les opérations de Vie de Réseau (VDR) pour répondre aux obligations de complétude imposées par l'ARCEP, incluant le raccordement de nouveaux logements, la réhabilitation de bâtiments, les enfouissements coordonnés et les raccordements longs à la demande.

Il convient de rappeler que le processus « Vie de réseau » a été conduit en trois temps :

- l'adoption d'un avenant au MPGP en novembre 2023 pour prendre en charge les premières prises,
- la passation d'un marché transitoire conclu avec Orange Concessions (janvier 2024 – septembre 2025) pour couvrir la période durant laquelle le SMO ne disposait pas de toutes les données techniques nécessaires pour permettre à un tiers d'effectuer des prestations de construction de réseau,
- la notification du nouveau marché « Vie de Réseau » à la société Altitude Infra Construction en septembre 2025, à l'issue de la procédure de remise en concurrence engagée par le groupement de commandes Vienne / Deux-Sèvres.

Sur le plan opérationnel, le nombre de prises désormais couvertes, c'est-à-dire celles pour lesquelles les armoires de rue (Points de Mutualisation, PM) sont installées et le lien de transport entre le NRO et le PM est réalisé, s'établit au 31 décembre 2025 à 56 948 prises, un chiffre stable par rapport à 2024.

Ce résultat correspond à un taux de couverture de 100 %, pour une base de référence fixée à 52 893 prises selon la convention FSN.

Le nombre de prises raccordables (Point de Branchement, PB posé) a connu une progression plus modeste, qui est caractéristique d'une fin de déploiement :

- au 31/12/2021 : 35 929 prises
- au 31/12/2022 : 50 305 prises (+ 40 % par rapport à 2021)
- au 31/12/2023 : 52 477 prises (+ 4,3% par rapport à 2022)

- au 31/12/2024 : 53 547 prises (+ 2% par rapport à 2023)
- au 31/12/2025 : 54 477 prises (+ 1,7% par rapport à 2024)

Ainsi, 95,42 % des prises ont déjà été construites. Il reste 2 471 prises à réaliser, contre 2 858 prévues initialement pour la fin 2024. Ces prises restantes sont actuellement considérées comme « bloquées » en raison de diverses causes telles que l'élagage, le refus de certains propriétaires ou encore la pose de poteaux. Il est estimé qu'environ 1 200 de ces prises pourront être traitées en 2026, et probablement autant en 2027. Il est à noter que cette valeur est importante dans le cadre de la fin du réseau cuivre, un minimum de 95 % de prises raccordables étant requis.

Le nombre de prises commercialisables, c'est-à-dire celles pour lesquelles un abonnement peut être souscrit auprès d'un Fournisseur d'Accès à Internet (FAI), s'élève à 54 338, ce qui représente 99,7 % des prises raccordables.

Concernant la commercialisation, Deux-Sèvres Numérique a conclu des contrats avec les principaux Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale (OCEN), à savoir Orange, Free, IFT (filiale de Free), Bouygues Telecom, SDFAST (filiale de Bouygues Telecom) et SFR, afin de permettre la mise en service et la commercialisation du réseau.

Les opérateurs Orange, FREE / IFT, Bouygues Telecom / SDFAST ont choisi d'intervenir selon le mécanisme du cofinancement à hauteur respectivement de trois tranches (15%) pour Orange, deux tranches (10%) pour Free/IFT et deux tranches (10%) pour Bouygues Télécom/SDFAST. L'année 2025 a été marquée par une dynamique particulièrement favorable en matière de commercialisation, soutenue notamment par une forte activité commerciale de SFR sur le territoire.

Il convient de noter que les opérateurs historiquement les plus engagés dans le cofinancement (à l'exception de SFR) privilégient désormais une stratégie de location des prises supplémentaires. Cette approche, bien que plus onéreuse à l'unité, présente l'avantage de mobiliser moins de capital pour ces opérateurs.

Fin 2025, le réseau comptait 34 246 abonnés FTTH, soit une augmentation de 4 252 en un an :

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Abonnés	5 841	15 686	24 340	29 994	34 246
Evolution N-1	-	+ 168 %	+ 55 %	+ 23 %	+ 14 %

Si Orange et Free ont été les premiers opérateurs à engager une commercialisation active des prises FTTH dès 2020, on constate désormais un rééquilibrage du marché au profit de Bouygues Telecom, et plus encore de SFR, qui a vraisemblablement entrepris une migration progressive de sa clientèle ADSL vers la fibre.

OCEN	Orange	Free	Bouygues Tel	SFR
Abonnés	16 757	6 544	4 995	5 950
Part de marché	49%	19%	15%	17%

Le taux de pénétration poursuit sa progression pour atteindre 60 % en 2025, contre 53 % en 2024, un niveau nettement supérieur aux prévisions initiales de l'offre d'Orange en 2018, qui anticipait 46 %. Cette évolution traduit une forte appétence des usagers pour la fibre optique sur

notre territoire ; le Réseau d'Initiative Publique (RIP) des Deux-Sèvres se situe désormais dans le haut de la fourchette des réseaux exploités par Orange Concessions en matière de performance commerciale.

La dégradation progressive du réseau cuivre et sa disparition programmée en 2030 devraient avoir un impact positif sur la dynamique de commercialisation du réseau fibre. À l'échelle nationale, le taux de pénétration moyen attendu s'élève à environ 80 %, ce qui laisse entrevoir une marge de progression significative pour notre territoire. Pour le moment, bien que le rythme de croissance tende à légèrement ralentir, on observe encore une hausse régulière d'environ 0,5 point par mois. Il est très probable que le taux de commercialisation de 100 % ne soit jamais atteint, comme le montrent les premières fermetures du réseau cuivre.

Sur le plan territorial, comme l'illustre le tableau ci-dessous, on constate certaines disparités. Elles s'expliquent principalement par des démarrages de travaux et de commercialisation plus tardifs sur certaines communes, ainsi que par la présence d'un nombre important d'immeubles collectifs, notamment à Saint-Maixent ou Parthenay, où les conditions d'accès aux logements peuvent s'avérer plus complexes :

Communes NRO	Taux de prises commercialisables (1)		Taux de pénétration (2)	
	2024	2025	2024	2025
Bressuire – Noirterre	94,33 %	94,49 %	56,13 %	61,74 %
Celles sur Belle	96,75 %	96,29 %	54,16 %	65,35 %
Cerizay	96,50 %	96,52 %	54,52 %	61,14 %
La Crèche	97,76 %	97,83 %	64,35 %	71,04 %
Mauléon – Moulins	96,62 %	96,44 %	61,06 %	66,74 %
Saint Pierre des E.	93,43 %	93,24 %	55,68 %	63,65 %
Melle	90,89 %	96,23 %	46,14 %	58,49 %
Nueil-les-Aubiers	97,31 %	98,28 %	52,45 %	59,42 %
Parthenay	87,88 %	93,12 %	45,59 %	52,53 %
St-Maixent-l'École	87,38 %	87,85 %	43,98 %	51,53 %
Thouars	98,49 %	98,30 %	47,91 %	54,15 %
Beauvoir sur Niort	99,06 %	99,25 %	57,21 %	68,13 %
Fors	97,13 %	99,78 %	61,04 %	67,25 %
Prahecq	98,27 %	98,14 %	58,61 %	65,54 %
Moyenne DSN	94,22 %	95,42 %	53,09 %	60,14 %

(1) Prises commercialisables / nombre total de prises

(2) Abonnés / nombre total de prises

Le taux de prises commercialisables demeure globalement élevé, avec un maximum observé à Fors (99,8 %) et Beauvoir (99 %) et un minimum à Saint-Maixent-l'École (87,85 %). Cette commune concentre la majorité des cas de prises bloquées, en raison notamment du grand nombre d'immeubles collectifs pour lesquels l'obtention des accords de propriétaires peut s'avérer longue. À l'échelle départementale, dix secteurs sur quatorze dépassent les 95 % de prises commercialisables, les progressions les plus notables en 2025 ayant été enregistrées sur les NRO de Melle et Parthenay.

S'agissant du taux de pénétration, celui-ci varie entre 51,53 % à Saint-Maixent-l'École et 71,04 % à La Crèche. Les progressions les plus marquées sont observées sur les NRO de Melle, Celle sur Belle et Beauvoir sur Niort, avec des évolutions comprises entre +19 et +27 % en un an.

L'ensemble des sites prioritaires prévus en tranche ferme a été déployé, puis cédé au fur et à mesure de l'avancement du programme AMEL à Orange, à prix coûtant.

En 2025, deux nouveaux avenants de cession ont été approuvés :

- l'avenant n° 9, portant sur les secteurs de L'Absie, Argentonnay, Argenton-l'Église, Brioux-sur-Boutonne, Champdeniers-Saint-Denis, Chef-Boutonne, Chiché, Villiers-en-Bois et Chizé, Coulonges-sur-l'Autize, La Chapelle-Saint-Laurent, Val-en-Vignes, Fenioux, Saint-André-sur-Sèvre, La Forêt-sur-Sèvre, Lezay, Sainte-Gemme, Ménigoute, Mougou-Aigondigné, Sainte-Eanne, La Mothe-Saint-Héray, Mazières-en-Gâtine, Pamproux, Parthenay, Combrand, Bretignolles, Le Pin, Saint-Aubin-du-Plain, Sauzé-Vaussais, Secondigny, Brie, Saint-Amand-sur-Sèvre, La Petite-Boissière, Saint-Maixent-l'École, Saint-Varent, Thénézay et Thouars ;
- l'avenant n° 10, portant sur la régularisation de coûts complémentaires non intégrés dans les avenants précédents : prestations de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS), carottages pour la recherche d'amiante et HAP dans les enrobés, mise en sécurité des réseaux électriques (isolation de fils nus), utilisation d'infrastructures tierces, ainsi que les révisions de prix relatives aux prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

À la fin de l'année 2025, le bilan fait état de 124 sites cédés, dont 31 ont été commercialisés. Cette opération a généré un montant total de 6 922 946,98 €, dont 6 057 656,87 € ont déjà été encaissés en 2024.

L'offre FTTE, destinée aux professionnels, connaît une croissance régulière, même si les volumes restent modestes. 256 sites ont été construits, dont 150 sont effectivement abonnés (contre 137 au total en 2024) et 2 en cours d'abonnement. Parmi les 150 abonnés, 31 sites ont été transférés à l'AMEL et 119 relèvent du RIP (zone BLOM). Une refonte de la tarification sera proposée en 2026 pour relancer la commercialisation de cette offre.

L'année 2026 sera consacrée à la réalisation de plusieurs chantiers :

- **sur le plan opérationnel**
 - la résorption, dans le cadre du marché actuel, des prises bloquées et libérées suite aux actions de terrain,
 - la gestion de la « vie de réseau » via le marché VDR, venu à la suite du marché transitoire,
 - la fermeture du réseau cuivre qui implique le traitement de sites pour lesquels la discordance a été constatée entre le réseau historique et le réseau fibre.
- **sur le plan administratif et financier**
 - la préparation du Décompte Général Définitif qui signera la fin de la partie travaux du MGP et permettra notamment de calculer le montant des primes de performance,
 - la finalisation du processus de cession Préblom avec les derniers avenants de clôture,
 - la demande de solder des différentes subventions.

Les moyens financiers affectés au budget principal et au budget annexe retracent cette évolution.

1°) Éléments relatifs au budget principal

Le budget principal retrace l'activité administrative du Syndicat Mixte et ne comporte globalement que le remboursement des frais de personnel et de fonctionnement au Département (occupation des locaux). Aucun flux n'est observé entre le budget principal et le budget annexe dans la mesure où ce dernier relève des dispositions relatives aux SPIC, interdisant le subventionnement de leur activité.

Pour tenir compte de cette situation et au vu des excédents accumulés par le passé, le comité syndical a décidé en 2022 de modifier le mode de calcul des contributions et leur montant, fixé à 0,30 € par habitant. Ce montant, inférieur au besoin de financement, permet de consommer le fonds de roulement qui a diminué de 50 000 € en 2025 comme en 2024, 2023 et 2022.

La même approche est privilégiée pour 2026, avec un maintien du montant des cotisations, étant précisé que les refacturations devraient être en progression sur cet exercice suite à la refonte de la convention de mise à disposition en 2024.

2°) Éléments relatifs au budget annexe

Le budget annexe du SMO retrace la totalité des dépenses de construction et d'exploitation du réseau. L'encaissement en début de cycle d'investissement des participations des EPCI, du Département et de la Région a permis de constituer une trésorerie suffisante permettant de financer à peu de frais les investissements massifs de cette opération. La bonne commercialisation du réseau (taux de pénétration de 60 %, supérieur à l'hypothèse contractuelle) et le niveau des cofinancements ont pris le relais des participations initiales pour asseoir financièrement le fonctionnement du syndicat. La situation globale est donc saine et permet de d'aborder avec une certaine sérénité l'achèvement des opérations d'investissement.

Section d'investissement :

A la fin de l'exercice 2025, les dépenses d'investissement totales (BLOM) s'établissent à un peu plus de 70 M€ contre 64 M€ en 2024. Ce montant est à rapprocher du montant total inscrit dans le plan de financement initial qui était de 79,2 M€.

Le tableau ci-après recense provisoirement, dans l'attente du DGD, les principaux postes de dépenses observés :

<u>SECTEUR BLOM</u>		
	Au 31/12/2024	Au 31/12/2025
A - Accompagnement technique juridique et financier AMO	1 295 469 €	1 773 293 €
B - CSPS Coordination sécurité et protection de la santé	128 650 €	129 350 €
C - Pilotage du MPGP	3 106 911 €	3 534 614 €
D - OWF Génie Civil Boucle Locale Optique - Hébergement NRO	3 246 744 €	5 556 237 €
E - Etudes PRO - Etudes EXE – Travaux BLOM	41 417 721 €	41 512 098 €
F - Travaux communaux sous-traités	652 115 €	658 940 €
G - Raccordement final CCF	14 455 721 €	17 032 764 €
	64 303 334 €	70 197 296 €

Si l'on s'en tient aux études et travaux proprement dits (rubrique E), le plan de financement initial évaluait cette partie à un peu plus de 52 M€ pour une réalisation à hauteur de 41 M€ : cela confirme la bonne maîtrise du coût travaux, le marché étant conclu à prix unitaires.

Le poste qui a connu la plus forte progression est OWF Génie Civil Boucle Locale Optique et Hébergement NRO.

Sur la base des dernières données disponibles (soit 54 477 prises raccordables au 31/12/2025), le coût d'une prise est donc d'environ 1 288 € raccordement final inclus et de 976 € hors raccordement final, ce qui est conforme au ratio retenu de 2018.

En zone Pré-Blom, les dépenses liées à la création des sites prioritaires ont été moins fortes que prévues et représentent une enveloppe d'environ 7 M€. Ce sont ces sites qui font l'objet d'une cession à Orange dans le cadre du dispositif AMEL.

SECTEUR PRE-BLOM	
Etudes PRO - Etudes EXE – Travaux – AMO PREBLOM	6 497 240 €
Accompagnement technique juridique financier AMO, CSPS, infrastructures tierces	425 707 €
	6 922 947 €

Les dépenses d'équipement 2026 seront nécessairement plus réduites et seront composées de la manière suivante :

- les prises en cours de construction dans le cadre du MPGP mais non encore facturées pour environ 1,5 M€,
- les prises restant à construire, suite à leur déblocage, soit environ 1 200 prises pour 1,5 M€,
- les raccordements en ligne avec la bonne tenue de la commercialisation du réseau, soit 2 M€,
- les opérations de vie de réseau pour 1,5 M€.

S'ajouteront à ces dépenses les dépenses de suivi AMO (Assistance à maîtrise d'Ouvrage).

A titre de rappel, il convient de préciser que les Membres du SMO ont tous libéré la totalité de leur contribution. La Région a versé 19,988 M€ sur les 22,887 M€ prévus, soit le maximum fixé par la convention signée le 22 juin 2021.

Il reste à mobiliser cette année le solde du Fonds pour la Société Numérique (FSN), dont le soutien attendu s'élève à 23,280 M€ et dont 20,689 M€ ont été perçus en 2024.

Le recours à l'emprunt ne sera pas nécessaire en 2026 compte tenu des opérations engagées.

Section d'exploitation :

Pour la partie « Exploitation », d'une manière générale, la montée en charge des dépenses s'avère plus lente que prévue en comparaison des recettes qui progressent à un rythme très soutenu sous l'effet d'une bonne commercialisation :

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025 (estim.)
Dépenses réelles	0,4 M€	0,4 M€	1,2 M€	1,37 M€	0,8 M€
Recettes réelles	5,2 M€	8,5 M€	12,6 M€	12,4 M€	8 M€
Epargne brute	4,8 M€	8,1 M€	11,4 M€	11 M€	7,2 M€

Cette situation est évidemment favorable, mais il convient de conserver à l'esprit qu'une bonne part de ces recettes sont ponctuelles et liées au cofinancement. Les recettes récurrentes sont moins élevées et c'est sur leur volume qu'il convient d'établir les projections de dépense.

Par ailleurs, des reversements de droits de suite pour 1,6 € (sommes sont dues aux primo-opérateurs lorsque la prise est récupérée par un concurrent suite à un changement d'opérateur commercial) et de restitutions de la Contribution aux Frais de Mise en Service du Câblage Client Final (CCF) pour 2,6 M€ devront être intégrées à la préparation budgétaire 2026.

Les dépenses devraient cette année avoisiner les 4 M€, intégrant 2,9 M€ au titre des reversement droit de suite et restitution due aux opérateurs commerciaux. Les plus gros postes de dépenses concernent la maintenance et la gestion patrimoniale (location des infrastructures tierces). Elles intégreront notamment l'augmentation importante du coût du génie civil d'Orange mis en place l'an passé.

Les recettes d'exploitation se distinguent en ressources récurrentes telles que les abonnements lien NRO/PM, la maintenance à la prise raccordée, les hébergements dans les NRO, et en ressources ponctuelles telles que le cofinancement lien NRO/PM, le cofinancement des prises, les raccordements Client Finals (CCF). Les Fournisseurs d'accès internet (FAI) Orange, FREE, IFT, SFR, Bouygues Telecom, SDFAST ont signé les contrats correspondants. Ces recettes sont liées au déploiement des prises, au mode de financement (cofinancement ou loyer) et aux tarifs afférents.

Pour 2026, les recettes d'exploitation devraient avoisiner les 5 M€, dont un peu plus de 4 M€ de recettes récurrentes.

	2021	2022	2023	2024	2025
Cofinancement lignes affectées	158 668,13 €	556 381,23 €	931 483,62 €	1 084 885,13 €	1 117 630,96 €
Abonnement Lien NRO PM	51 823,00 €	144 207,86 €	127 426,99 €	142 871,11 €	170 695,42 €
Hébergement au NRO	124 388,43 €	284 418,22 €	282 954,57 €	315 153,05 €	304 152,09 €
Abonnement accès FTTH	- €	122 275,60 €	847 265,79 €	1 697 073,46 €	2 061 076,92 €
Maintenance du CCF	34 592,32 €	131 672,34 €	268 690,24 €	342 252,48 €	319 067,00 €
RECURRENT	369 471,88 €	1 238 955,25 €	2 457 821,21 €	3 582 235,23 €	3 972 622,39 €
Cofinancement des prises	3 265 481,55 €	3 853 675,35 €	2 294 089,81 €	221 919,01 €	148 104,21 €
Cofinancement Lien NRO PM	1 302 810,83 €	1 375 879,25 €	462 060,98 €	89 499,73 €	43 605,29 €
Raccordement CCF	1 769 760,85 €	4 129 542,90 €	4 216 187,44 €	3 546 220,72 €	2 711 706,19 €
PONCTUEL	6 338 053,23 €	9 359 097,50 €	6 972 338,23 €	3 857 639,46 €	2 903 415,69 €
FTTE - Accès passif au NRO - Frais de mise à dispo	- €	- €	- €	- €	92 412,00 €
FTTE - Accès passif au NRO - Abonnement	- €	443,55 €	171 597,53 €	204 752,15 €	187 011,92 €
FTTE	- €	443,55 €	171 597,53 €	204 752,15 €	279 423,92 €
TOTAL	6 707 525,11 €	10 598 496,30 €	9 601 756,97 €	7 644 626,84 €	7 155 462,00 €

Des recettes plus ponctuelles liées aux cessions des sites Pré-Blom seront prises en compte budgétairement dès lors que les procès-verbaux de recette et les Dossiers des ouvrages exécutés (DOE) auront été fournis.